

# L'emploi d'aide à domicile

La majorité des séniors souhaite rester à domicile le plus longtemps possible. Différents recours sont possibles afin de les aider dans la réalisation des tâches quotidiennes.



Le Chèque Emploi Service Universel

**Vous êtes bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et souhaitez employer à votre domicile une personne pour vous faciliter le quotidien. Depuis le 1er avril 2010, le Conseil Départemental verse cette aide sous la forme du chèque emploi service universel préfinancé (CESU).**



Les services à domicile

**Les services d'aide à domicile (SAD) sont des entreprises ou des associations qui interviennent au domicile des usagers dans le cadre de travaux divers.**